



Ordonnance de l'OFAG concernant les pays exemptés de la déclaration obligatoire selon l'ordonnance agricole sur la déclaration (Listes des pays OAgrD)

Modification du 12 juillet 2016

*L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
arrête:*

I

L'annexe 1 des listes des pays OAgrD¹ du 16 février 2016 est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} août 2016.

12 juillet 2016

Office fédéral de l'agriculture:
Bernard Lehmann

¹ RS 916.511

Annexe 1
(art. 2)**Liste des pays pour la viande***Ch. 11*

Pays	Catégorie animale	Interdiction équivalente pour
11. Nouvelle-Zélande	chevaux, gibier d'élevage à onglons	substances hormonales et non hormonales
	moutons, chèvres, porcs, volaille domestique, lapins domestiques	substances hormonales